

Des compositions très réglementées

	CACAO* minimum	CACAO* sec dégraissé minimum	BEURRE DE CACAO minimum
CHOCOLAT	35%	14%	18%
CHOCOLAT SUPERIEUR (ou NOIR ou EXTRA ou FIN)	43%	14%	26%
CHOCOLAT DE COUVERTURE	35%	2,5%	31%

	SUCRE minimum	LAIT* minimum	M.G.* DE LAIT minimum	CACAO* sec dégraissé minimum	M.G. TOTALE minimum	CACAO minimum
CHOCOLAT AU LAIT	55%	14%	3,5%	2,5%	25%	25%
CHOCOLAT AU LAIT SUPERIEUR	50%	18%	4,5%	2,5%	25%	30%
CHOCOLAT DE COUVERTURE AU LAIT	55%	14%	3,5%	2,5%	31%	25%

	BEURRE DE CACAO minimum	LAIT minimum	M.G. TOTALE minimum	SUCRE minimum
CHOCOLAT BLANC	20%	14%	3,5%	55%

* CACAO : masse de cacao et/ou beurre de cacao et/ou poudre de cacao dépourvus d'humidité.

* CACO SEC DEGRAISSE : cacao dépourvu de beurre de cacao et d'humidité.

* LAIT : tous les types de lait en poudre, entier, demi-écrémé, écrémé.

* M.G. DE LAIT : matière grasse butyrique dépourvue d'humidité.